



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

A.P. n°: 82-2018-12-28-001

ARRÊTÉ

fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 471-2, L. 472-1 et L. 474-1 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n° 2008-1508 du 30 décembre 2008 relatif aux conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle devant être satisfaites par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et par les délégués aux prestations familiales ;

Vu le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L. 471-2, L. 471-3, L. 474-1 et L. 474-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017 fixant la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou de délégués aux prestations familiales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2018-12-18-004 du 18 décembre 2018 portant retrait de l'agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Mme Sophie TOUZET ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2018-12-18-005 du 18 décembre 2018 portant retrait de l'agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Mme Florence de BOUSSAC MACABÉO,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice**, est ainsi établie pour le département de Tarn-et-Garonne :

1°) Personnes morales gestionnaires de services mentionnés au 14° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, habilitées pour les ressorts des tribunaux d'instance de Montauban et de Castelsarrasin :

représentées par leur président chacune en ce qui la concerne :

- Association Tutélaire Occitania :
Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de Tarn-et-Garonne
(Service MJPM 82)
1270, avenue de Toulouse
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 25 07
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
3, place Alexandre 1^{er}
B.P. 320
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. : 05 63 03 28 78

2°) Personnes physiques exerçant à titre individuel au titre de l'article L. 472-1 du code de l'action sociale et des familles :

NOMS Prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
AVEDISSIAN Corinne	B.P. 30276 46005 CAHORS CEDEX 9	Montauban Castelsarrasin
BALAX Christèle	B.P. 1 31620 BOULOC CEDEX	Montauban
BARBIN Catherine	500, chemin de Gourdy 82130 LAFRANÇAISE	Montauban Castelsarrasin
BERTHET Sabine	62, route de Monteils 82240 SEPTFONDS	Montauban Castelsarrasin
BOUNAUDET Brigitte	91, chemin de Ferrié 82000 MONTAUBAN	Montauban Castelsarrasin
CABANES Marie-Line	192, chemin des Rougets 82290 MONTBETON	Montauban Castelsarrasin
CATUSSE Patricia	2340, route de Saint-Barthélemy 82440 MIRABEL	Montauban Castelsarrasin
CAZAL Marie-Françoise	100, avenue de Bordeaux 82000 MONTAUBAN	Montauban Castelsarrasin
CHERRIER Estelle	B.P. 15 82290 LA-VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	Montauban Castelsarrasin
PRIMEL épouse DAVIER Patricia	4205, route de Saint-Cirq 82800 MONTRICOUX	Montauban

NOMS Prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
DE POITEVIN DE MAUREILLAN François	26, allée Montebello 82200 MOISSAC	Montauban Castelsarrasin
DE POITEVIN DE MAUREILLAN Virginie	26, allée Montebello 82200 MOISSAC	Montauban Castelsarrasin
DELEPIERRE Corinne	Quartier Lacroux Lieu-dit Grand Limoges 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Montauban Castelsarrasin
DENEGRE Marc	30, allée Montebello 82200 MOISSAC	Montauban Castelsarrasin
FERREBOEUF Adeline	B.P. 50165 82000 MONTAUBAN CEDEX	Montauban Castelsarrasin
FERRIGNO Christophe	9 rue de Sébastopol CS 21531 31015 TOULOUSE CEDEX 6	Montauban Castelsarrasin
FOJUT Isabelle	B.P. 02 31570 LANTA	Montauban
FRESNARD Françoise	5 bis, avenue Croix de Jubilé 82120 LAVIT	Montauban Castelsarrasin
GRATTIER DUCOS ADER Colette	190, impasse Fusterié 82370 SAINT-NAUPHARY	Montauban
JUNG Christophe	Las Grangeos 82110 SAINT-AMANS-DE-PELLAGAL	Montauban Castelsarrasin
JUNG Jean-Claude	Chemin de Pouzargues 82210 SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	Montauban Castelsarrasin
KIEFFER Josiane	Saint-Christophe 82220 MOLIÈRES	Montauban Castelsarrasin
LAINÉ Laëtitia	473, rue de la Brive 82410 SAINT-ÉTIENNE-DE-TULMONT	Montauban Castelsarrasin
LANIES Monique	1185, chemin des Barrayrous 82800 NÈGREPELISSE	Montauban Castelsarrasin
LENCO Christophe	1209, route de Saint-Rustice 31620 CASTELNAU-D'ESTRÈTEFONDS	Montauban Castelsarrasin
LUYE Maryline	874, route de Bellegarde 82230 LÉOJAC	Montauban Castelsarrasin
MUNOS Maria Del Carmen	113, chemin de Traverse 82000 MONTAUBAN	Montauban Castelsarrasin
DUTHU épouse POMAREDE Catherine	B.P. 64126 31241 L'UNION CEDEX	Castelsarrasin
RIGAL Annick	10, rue de la Solidarité 82200 MOISSAC	Castelsarrasin
ROUSSEL Xavier	733, chemin de la Treille 82300 MONTEILS	Montauban Castelsarrasin
SAINTE GEORGE Sophie	B.P. 51302 31013 TOULOUSE CEDEX 6	Montauban Castelsarrasin
SANCHEZ Sandra	B.P. 1 81310 LISLE-SUR-TARN CEDEX	Montauban Castelsarrasin
SIMON DUBLE Angeles	B.P. 16 82110 LAUZERTE	Montauban Castelsarrasin
SOCHET Esther	168, route de Puycornet 82130 L'HONOR-DE-COS	Montauban Castelsarrasin
SOULOUMIAC Isabelle	B.P. 1 31620 BOULOC CEDEX	Montauban
VIAZI Stéphanie	Chemin de la Forêt Lieu-dit Les Vignadis 31330 LE BURGAUD	Montauban

NOMS prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
VIVIEN Magali	B.P. 50922 82009 MONTAUBAN CEDEX	Montauban Castelsarrasin

3°) Personnes physiques exerçant en qualité de préposés d'établissement au titre de l'article L. 472-6 du code de l'action sociale et des familles pour les ressorts des tribunaux d'instance de Montauban et de Castelsarrasin :

Préposés	Établissements	Établissements conventionnés
M. MARTY Philippe	Association APIM Lieu-dit Barradis Route de Castelsarrasin 82120 LAVIT-DE-LOMAGNE Tél. : 05 63 94 06 67	Foyer occupationnel du Barradis Route de Castelsarrasin 82120 LAVIT-DE-LOMAGNE
		Foyer d'Accueil Médicalisé Les Quatre Vents Lapoureau 82120 LAVIT-DE-LOMAGNE
		Maison d'Accueil Spécialisé Les Capucines Avenue Victor Hugo 82800 NÈGREPELISSE
		EHPAD La Souleihado Rue du lac 82120 LAVIT-DE-LOMAGNE
Mme VIAZI Stéphanie	Centre hospitalier de Montauban 100, rue Léon Cladel B.P. 765 82000 MONTAUBAN CEDEX Tél. : 05 63 92 80 01	EHPAD de Castelsarrasin 72, rue de Mouline 82100 CASTELSARRASIN
		EHPAD de Verdun-Sur-Garonne Rue Clémence Isaure 82600 VERDUN-SUR-GARONNE
		EHPAD de Montech Escatalens 1, rue des Écoles 82700 MONTECH
		Centre hospitalier de Nègrepelisse 24, rue de Turenne 82800 NÈGREPELISSE
		EHPAD de Grisolles 661, rue du Pezoulat 82170 GRISOLLES
		EHPAD de Caussade 5, rue du Parc B.P. 39 82303 CAUSSADE CEDEX

		EHPAD de Moissac Boulevard Camille Delthil B.P. 302 82201 MOISSAC CEDEX
M. PINIER Bruno	EHPAD de Lauzerte 41, Grand'Rue 82110 LAUZERTE Tél. : 05 63 95 57 00	Centre hospitalier des Deux Rives 52, boulevard Victor Hugo 82400 VALENCE-D'AGEN

Article 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire** est ainsi établie pour le département de Tarn-et-Garonne :

1°) Personnes morales gestionnaires de services mentionnés au 14° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, habilitées pour les ressorts des tribunaux d'instance de Montauban et de Castelsarrasin :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
3, place Alexandre 1^{er}
B.P. 320
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. : 05 63 03 28 78

2°) Personnes physiques exerçant à titre individuel au titre de l'article L. 472-1 du code de l'action sociale et des familles :

NOMS Prénoms	Adresses	Tribunaux concernés par l'habilitation
CATUSSE Patricia	2340, route de Saint-Barthélemy 82440 MIRABEL	Montauban Castelsarrasin
ROUSSEL Xavier	733, chemin de la Treille 82300 MONTEILS	Montauban Castelsarrasin

Article 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de **délégué aux prestations familiales** est ainsi établie pour le département de Tarn-et-Garonne :

Personne morale gestionnaire de service mentionné au 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, habilitées pour les ressorts des tribunaux d'instance de Montauban et de Castelsarrasin :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
3, place Alexandre 1^{er}
B.P. 320
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. : 05 63 03 28 78

Article 4 : Au 1^{er} janvier 2019, le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° 82-2017-12-29-001 du 29 décembre 2017.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié :

- aux intéressés,
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montauban,
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance de Montauban et Castelsarrasin,
- au juge des enfants du tribunal de grande instance de Montauban,
- à l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet du Tarn-et-Garonne, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Toulouse, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montauban, le **28 DEC. 2018**

Le préfet,

P/ le préfet,
Le secrétaire général,


Emmanuel MOULARD